



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FONDS MOBILITÉS ACTIVES

6^e appel à projets Aménagements Cyclables

Conseils aux porteurs de projets

3 mars 2023

CONTEXTE



Les bénéfices de la pratique du vélo sont nombreux :



SANTÉ PUBLIQUE face aux risques liés à la sédentarité



ENVIRONNEMENT, le vélo n'émet ni gaz à effet de serre ni polluants locaux



SOCIAUX-ÉCONOMIQUES, le vélo résorbe des inégalités de mobilité et revitalise les villes

En 2018, suite à la LOM, le Gouvernement lance le
PLAN NATIONAL VÉLO ET MOBILITÉS ACTIVES



BILAN DU PLAN VÉLO



4 ans plus tard



Des aides ont été mises en place pour l'achat et la réparation de vélos
En 2021, le vélo est le moyen de transport le plus vendu (2,7 millions)



14 000 km de pistes cyclables ont été construits (40 % d'infrastructures cyclables en plus)
notamment grâce au Fonds mobilités actives



La fréquentation des itinéraires vélos a augmenté de 33 % par rapport à 2019



160 000 enfants en primaire ont été formés au Savoir rouler à vélo



4 millions de vélos ont été inscrits dans le registre national d'immatriculation

LE FONDS MOBILITÉS ACTIVES EN NORMANDIE



Le fonds soutient et accélère les projets cyclables des collectivités en Normandie

5 appels à projets ont déjà été mis en œuvre pour environ 17 M€ de subventions



AAP 1 (2019) : 3 lauréats normands, + 1,6 M€ de subventions



AAP 2 (2020) : 7 lauréats normands, ± 2,8 M€ de subventions



AAP 3 (2020) : 11 lauréats normands, ± 6,5 M€ de subventions



AAP 4 (2021) : 1 lauréats normands, ± 1 M€ de subventions



AAP 5 (2022) : 11 lauréats normands, ± 5,2 M€ de subventions

UN NOUVEAU PLAN VÉLO



-  Annoncé le 20 septembre 2022 par la Première ministre
-  Le plan vélo est annoncé comme un grand objectif pour le mandat
-  Un **comité interministériel** pilotera le plan vélo tous les 6 mois (le prochain est en mars)
-  **250 M€ pour l'année 2023** : 200 M€ pour les infrastructures et 50 M€ pour le stationnement

LE 6^e APPEL À PROJETS



 Lancement le 20 janvier, et doté d'une enveloppe de 100 M€

 Le cahier des charges est national

 4,78 M€ pour la **NORMANDIE**



CALENDRIER :

- Date limite de dépôt des dossiers : 21 avril 2023
- Annonce des lauréats par le Préfet de région : septembre 2023

 Le dépôt des dossiers se fait [en ligne](https://demarches-simplifiees.fr)

 demarches-simplifiees.fr

PROJETS ÉLIGIBLES



Deux catégories de projets sont éligibles.

Les **PROJETS DE TYPE DISCONTINUITÉ**

- Un carrefour complexe, un point noir de sécurité routière, un ouvrage de franchissement d'une infrastructure ou d'une barrière naturelle. Le projet doit s'inscrire dans un itinéraire existant
- Une discontinuité linéaire entre deux aménagements cyclables existants. Elle peut s'étendre sur 2 km (en milieu urbain) à 3 km (en milieu rural).

 Les **PROJETS DE TYPE ITINÉRAIRE SÉCURISÉ** : aménagement cyclable sécurisé de type piste cyclable ou voie verte. L'itinéraire subventionnable doit être inférieure à 15 km

CALENDRIER DES PROJETS ÉLIGIBLES



Le projet doit s'inscrire dans une **politique cyclable territoriale**.

Le projet présenté doit avoir fait l'objet d'études préliminaires.



Un **PLANNING DÉTAILLÉ** est attendu.



Les marchés de travaux ne peuvent être notifiés avant le dépôt du dossier sur la plateforme.
Ils le seront dans les 18 mois après le dépôt du dossier.

48 MOIS APRÈS LE DÉPÔT DU DOSSIER, LE PROJET DEVRA ÊTRE EN SERVICE.

TAUX DE SUBVENTION ET CHOIX DES LAURÉATS



L'aide demandée ne pourra être inférieure à 100 000 € par projet.

Le taux d'aide pourra être modulé sachant que le taux de subvention maximal est de :

- **50 % maximum** pour les projets situés dans une unité urbaine de moins de 100 000 habitants
- **15% maximum** du montant de l'assiette éligible dans les autres zones.

La part financée par le maître d'ouvrage ne peut être inférieure à 20 % du montant total.

Les DSIL et DSID constituent également des leviers de financement complémentaires à cet appel à projets.

 Un **COMITÉ DE SÉLECTION**, composé et présidé par le **PRÉFET DE RÉGION**, choisit les lauréats. Il s'appuie sur la cellule régionale France Mobilités (DREAL, Cerema, Banque des Territoires, ADEME). Un comité d'évaluation national sera également institué pour examiner les projets les plus coûteux.

VIE DU PROJET



UN COMPTEUR VÉLO AUTOMATIQUE, connecté à la « plate-forme nationale des fréquentations » de Vélo & Territoires sera mis en place pour les projets supérieurs à 500 000 € HT.

Les porteurs de projets devront également renseigner les caractéristiques de l'aménagement réalisé et ses caractéristiques dans la **Base nationale des aménagements cyclables**.

L'entretien en toute saison des infrastructures cyclables étant primordial, le porteur de projet décrira sa politique actuelle ou envisagée de suivi de l'état des pistes cyclables.



Il pourra s'appuyer s'il le souhaite sur l'application **PLAN SÉCURITÉ VÉLO**

CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJETS



DÉCRIRE AVEC SOIN LE PROJET

Un schéma de principe ne suffit pas (niveau minimum AVP)

L'itinéraire doit être arrêté et doit constituer un tout cohérent

Les extrémités doivent être travaillées

Les piétons ne doivent pas être oubliés

 à la terminologie : piste cyclable \neq voie verte \neq bande cyclable

CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJETS



INSISTER SUR LE GAIN POUR LA MOBILITÉ DU QUOTIDIEN

Présenter le lien entre le projet et la politique de mobilité de la collectivité

Justifier la nécessité de sécuriser l'itinéraire

Détailler l'impact sur les mobilités du quotidien

Associer les parties prenantes du territoire dans les réflexions

NB : L'argumentaire touristique n'est pas exclu, mais il doit toujours venir en second lieu

CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJETS



DÉMONTRER LA FAISABILITÉ DE PRINCIPE DU PROJET

Fournir des éléments techniques, financier et administratifs consolidés

Expliciter la cohérence du projet (le patchwork de solutions est à éviter)

Argumenter la maîtrise foncière et environnementale

NB : si un projet n'est pas mature, mieux vaut parfois laisser le projet mûrir une année, et le présenter l'année suivante

CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJETS



PRENDRE EN COMPTE LE VOLET SÉCURITAIRE DES AMÉNAGEMENTS

Respecter les recommandations du Cerema

L'aménagement doit être praticable toute l'année

Soigner les intersections

Être attentif aux ouvrages : dimensionnement, éclairage, usage l'hiver (gel), accessibilité ...

NB : un aménagement cyclable ne doit pas se faire au détriment de la marche

CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJETS



PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Identifier les enjeux (zones naturelles, cours d'eau, ICPE, sites classés, espèces protégées ...)

Tenir compte des différentes procédures (autorisation environnementale, évaluation environnementale, dérogation espèces protégées ...)

Bien anticiper et associer les services de l'Etat compétents

Rappel : un projet cyclable de plus de 10 km doit faire l'objet d'un cas par cas

*NB : un projet de report modal ne justifie pas de contourner la réglementation environnementale*₁₅

CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJETS



DERNIERS CONSEILS

Ne pas négliger la forme

Jouer de la complémentarité DSIL/AAP

Se rapprocher en amont du dépôt du projet du Pôle mobilités de la DREAL

POUR ALLER PLUS LOIN



Vos interlocuteurs



Sylvain RENAUD : sylvain.renaud@developpement-durable.gouv.fr/ 02 35 58 65 02



Jean-Matthieu FARENC : jean-matthieu.farenc@developpement-durable.gouv.fr/ 02 35 58 65 09

Point contact spécifique



aapmobilitiesnormandie@developpement-durable.gouv.fr

Toutes les informations



<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/appels-a-projets-fonds-mobilites-actives-a5069.html>

Dépôt des dossiers



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-amenagements-cyclables2023>

LA JOURNÉE TECHNIQUE VÉLO



 Le 30 mars à la cité administrative à Rouen

Gratuit

PROGRAMME

Plus d'information sur le [site de la DREAL](#)

- **Conférence introductive** du chercheur Aurélien Bigo
- **Situation des infrastructures cyclables en Normandie** et opportunités de financement
- 1^{ère} table ronde : **la planification d'un réseau cyclable**
- **Ateliers** (choix de 2 parmi 4) :
 - Prendre en compte les **enjeux environnementaux** dans les projets vélo
 - Choisir un **revêtement** adapté à son aménagement cyclable
 - Mettre en place des infrastructures de stationnement vélo sécurisé
 - Améliorer la collecte et l'utilisation **des données vélos**
- **Buffet**
- 2^{nde} table ronde : **le « système vélo »**

Complémentaire

avec les **2^e** Rencontres Normandes du vélo

Rouen Pavillon des Transitions
31 mars 2023 1 avril 2023
Journée d'études Animations grand public

Organisateurs :  Partenaires : 